



Légalité décision CPAM pour adresse mail de Ameli

Par **aliasjo**, le **14/11/2017** à **11:30**

Bonjour,
La CPAM informe qu'il faut déclarer une adresse mail unique pour un compte Ameli alors que pour mon couple j'utilise une seule adresse pour les différentes administrations - est-ce légal ?
y a-t-il obligation à cette demande ou quel recours pour refuser ?
Merci pour toutes les informations à ce sujet.
Cordialement
J.P.

Par **morobar**, le **14/11/2017** à **15:57**

Bonjour,
Ce n'est pas ce qu'exige la CPAM.
La CPAM refuse maintenant qu'une seule adresse puisse concerner plusieurs comptes CPAM.
C'est mon cas par exemple, puisque je gère le compte de ma belle-mère très âgée, ainsi que celui de ma bru étrangère et bien sûr le mien.

Par **aliasjo**, le **14/11/2017** à **17:26**

Bonjour morobar,
Je m'excuse d'avoir mal exprimé et posé ma question.
Il s'agit bien du refus de la CPAM de traiter plusieurs comptes Ameli sur une seule adresse mail.
Cette décision est-elle légale sur quelle loi ou décret ou une décision arbitraire et personnelle de la part de la CPAM cela porte préjudice à bon nombre de personnes âgées, sans accès à Internet ou ne sachant pas utiliser ce moyen.
Je suis preneur de toutes les informations sur ce

sujet ainsi de savoir si il y a un recours possible car je pense qu'il y a beaucoup de cas dans une situation identiquernMerci d'avance de faire avancer le sujet

Par **Visiteur**, le **14/11/2017 à 18:00**

Aucun texte de loi n'impose a une entreprise privé ou publique de règle en terme de d'adresse mails.rnPour le bon fonctionnement de leurs fichiers ils souhaitent une adresse par compte.

Par **Lag0**, le **14/11/2017 à 18:32**

[citation]cela porte préjudice à bon nombre de personnes âgées, sans accès à Internet ou ne sachant pas utiliser ce moyen. [/citation]rnBonjour,rnJ'ai un peu de mal à vous suivre.rnComment cette imposition peut-elle porter préjudice à des personnes qui n'utilisent pas internet ? Si elles ne l'utilisent pas, elles n'ont pas besoin de compte Ameli.rnEt pour les autres, il est très simple, aujourd'hui, de créer autant d'adresses mail que nécessaire...

Par **amajuris**, le **14/11/2017 à 18:41**

bonjour,rnce peut-être simplement la conception du site ameli qui ne permet d'avoir qu'un compte ameli par adresse mail.rnce qui me semble très logique.rnsalutations

Par **morobar**, le **15/11/2017 à 08:34**

En fait le "login" est constitué par l'adresse email.rnDès lors le contrôle du mot de passe est délicat puisque plusieurs comptes possèdent le même login.